



Nicolas VENANDET

Ingénieur d'études assainissement

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

Les interventions de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse au X^e programme en matière de réseaux d'assainissement (2013-2018)

- Modalités d'intervention de l'AERM
au 10^{ème} programme
- Bilan de la mise en œuvre du 10^{ème} programme
- État des lieux
- Perspectives

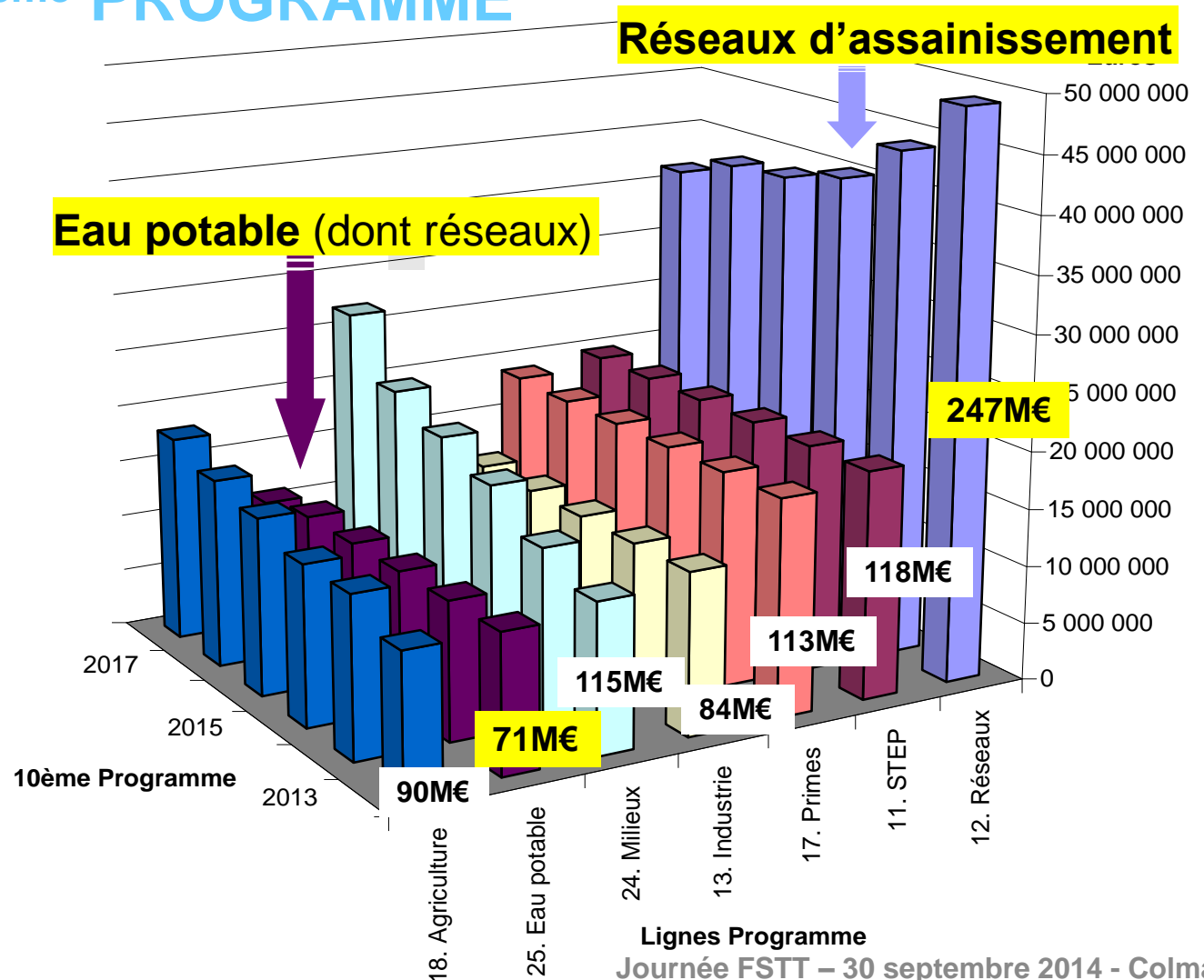
PRINCIPES D'INTERVENTION POUR LES AIDES A LA REALISATION DES TRAVAUX

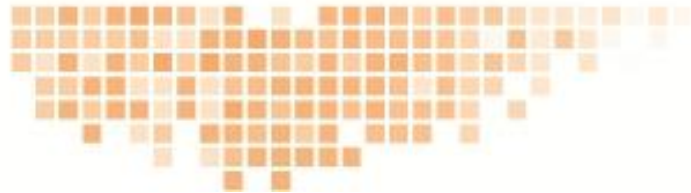
« L'agence de l'eau se réserve la possibilité d'aider voire de moduler les montants de ses aides en fonction de l'intérêt que présente le projet au regard de l'atteinte des objectifs environnementaux », Article 1, Délib. Dispositions communes

→ Soutenir des projets adaptés aux enjeux et objectifs

- **Eligibilité (sélection des projets)**
- **Priorisation**

MONTANTS DES AIDES PROGRAMMEES POUR LE 10^{ème} PROGRAMME





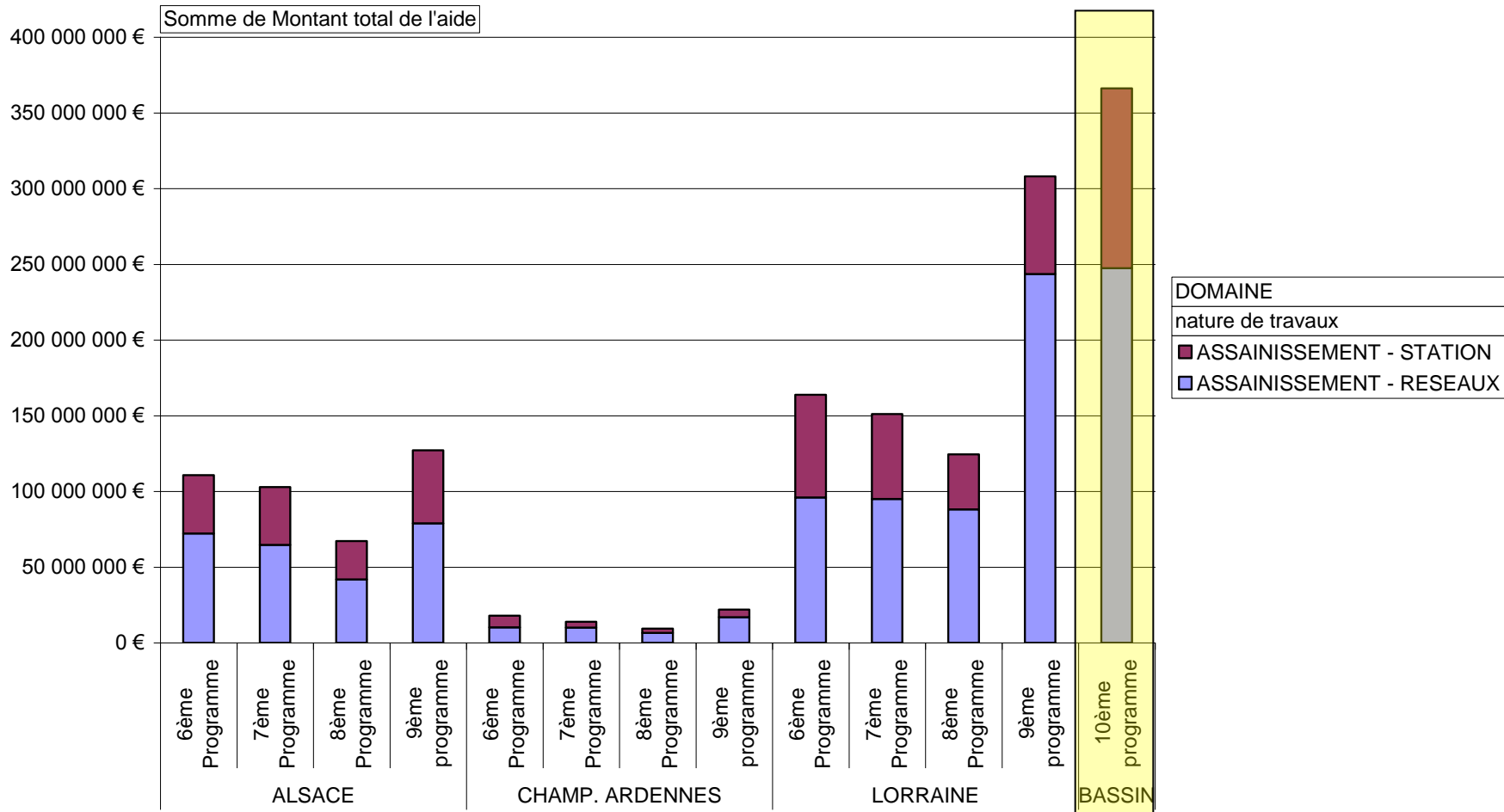
10^e Programme

Modalités d'aides en ASSAINISSEMENT

ASSAINISSEMENT

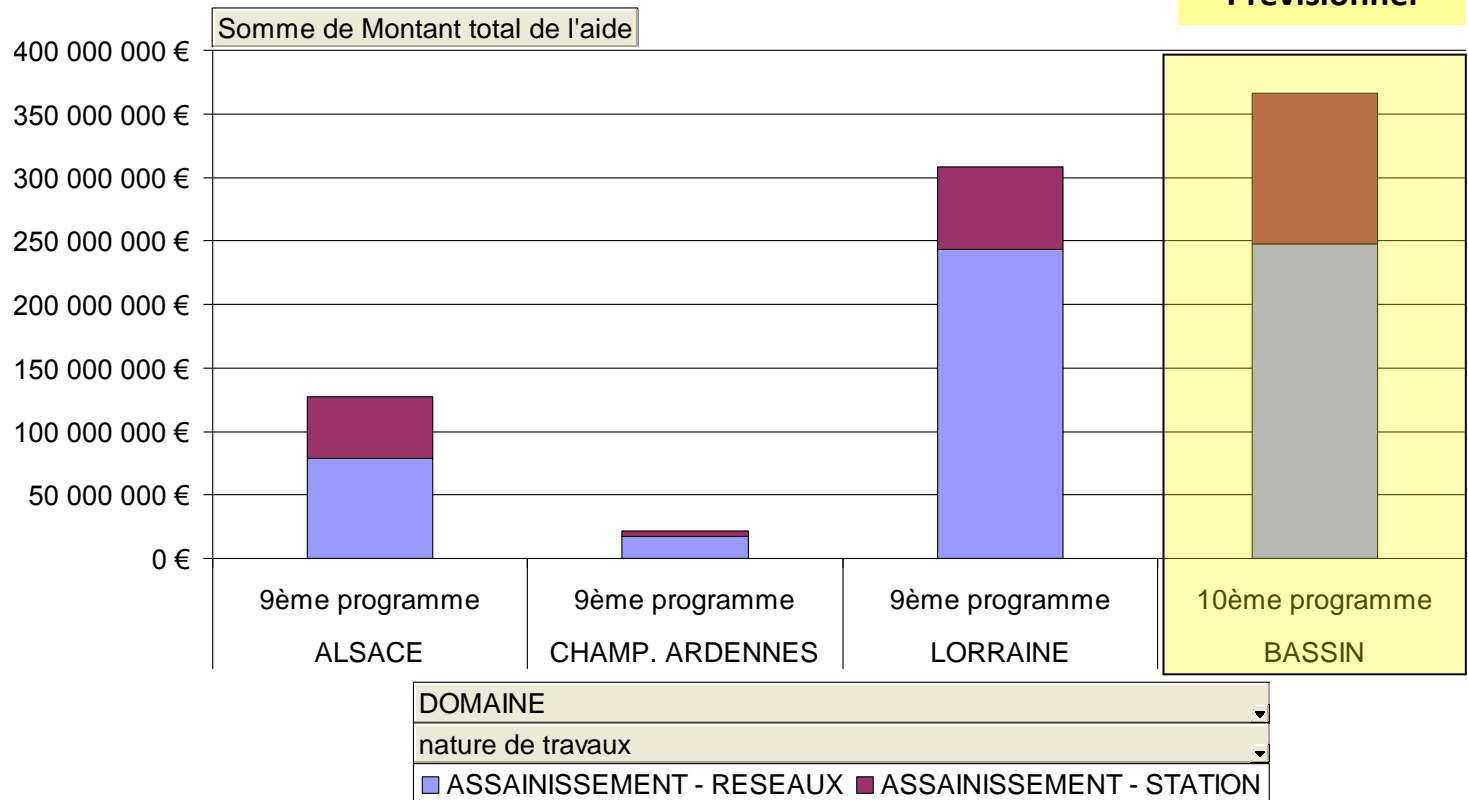
⇒ Montants des aides apportées par l'AERM par région

Prévisionnel



ASSAINISSEMENT

⇒ Montants des aides apportées par l'AERM aux travaux d'assainissement



ASSAINISSEMENT

⇒ Conditions

- Recherche du meilleur coût/efficacité (comparatif des scénarios AC/ANC)
- Prise en compte de la qualité du milieu physique
- Étude des possibilités de réutilisation des matériaux en place ou de matériaux recyclés

⇒ Taux d'aides

	Travaux non structurants	Travaux structurants
Opérations non prioritaires	20% (ou S10% + AR 40%)	30% (ou S20% + AR 40%)
Opérations prioritaires	30%	50%

- réhabilitation de réseaux et amélioration de la collecte
- élimination des ECP
- extension de la collecte
- branchements

SUR

- STEP
- réseaux de transfert, transport, rejet...

↙
**Etudes
aidées à
70%**

ASSAINISSEMENT

⇒ Coût d'exclusion et montants-plafonds

- **Coût d'exclusion : 12 000 € HT par branchement**

⇒ Montants-plafonds

- **Ouvrages de collecte : 6 000 € HT par branchement**
- **Réduction des eaux claires parasites : 2 000 € HT par m³ d'eaux claires éliminées par jour**
- **Transfert :**

Population concernée H

(en habitants)

0 à 10 000

> 10000

Montant plafond

(en € HT par m)

300 + H x 0,03

560 + H x 0,004

LE 10^e PROGRAMME EN ASSAINISSEMENT, C'EST AUSSI...

⇒ L'assainissement non collectif et la gestion
intégrée des eaux pluviales

⇒ **aidé
à 60%**

**ASSAINISSEMENT
NON COLLECTIF**

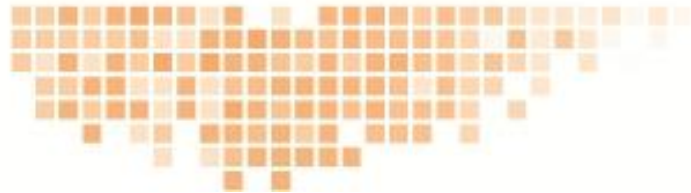
→ Confronter cette
solution au « collectif »

⇒ **aidé
à 50%**

**GESTION INTEGREE
DES EAUX
PLUVIALES**

→ Privilégier l'infiltration
/ la gestion à la source

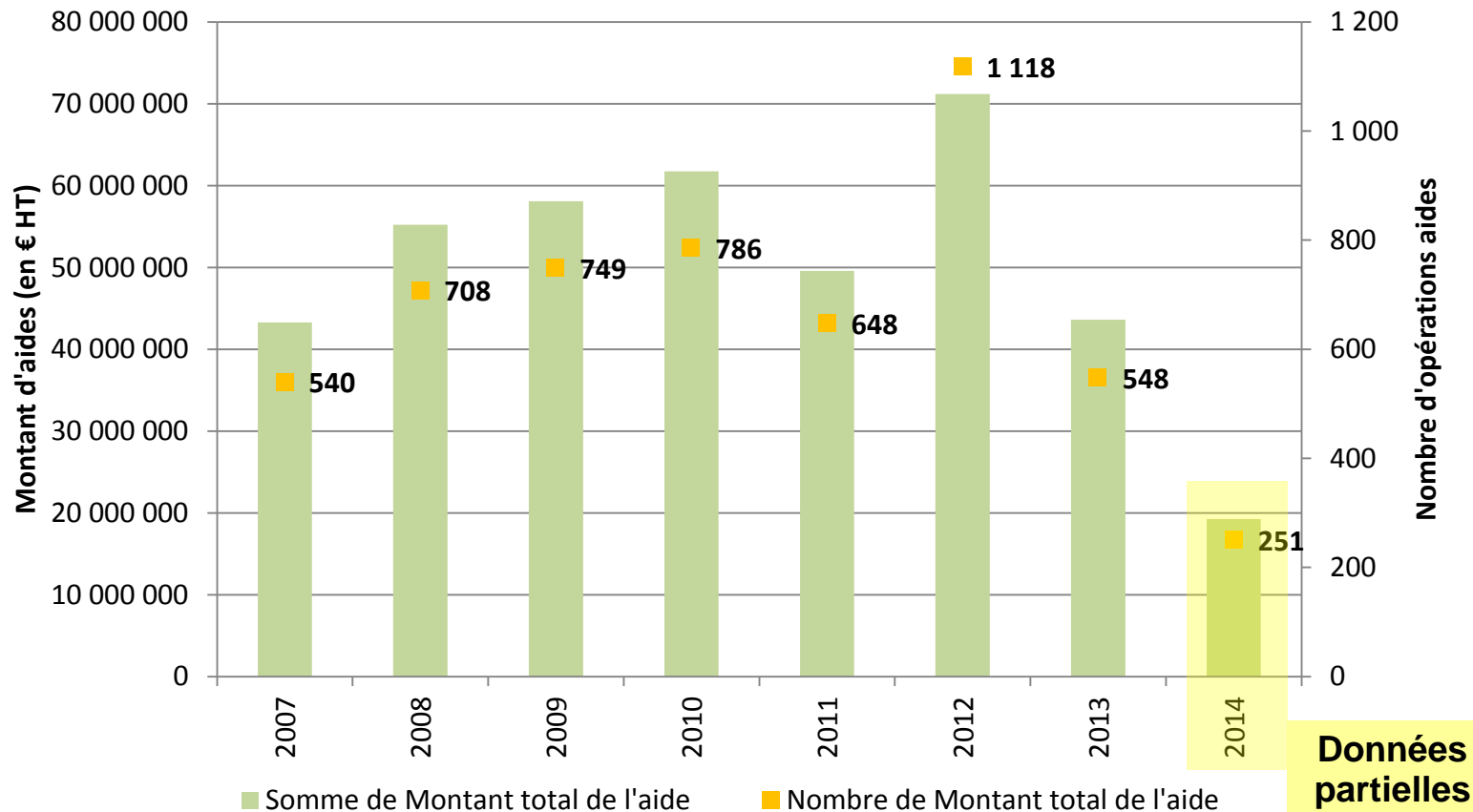
→ Devrait engendrer une baisse des aides apportées par
l'AERM aux travaux de construction de réseaux traditionnels



10^e Programme BILAN DE SA MISE EN ŒUVRE

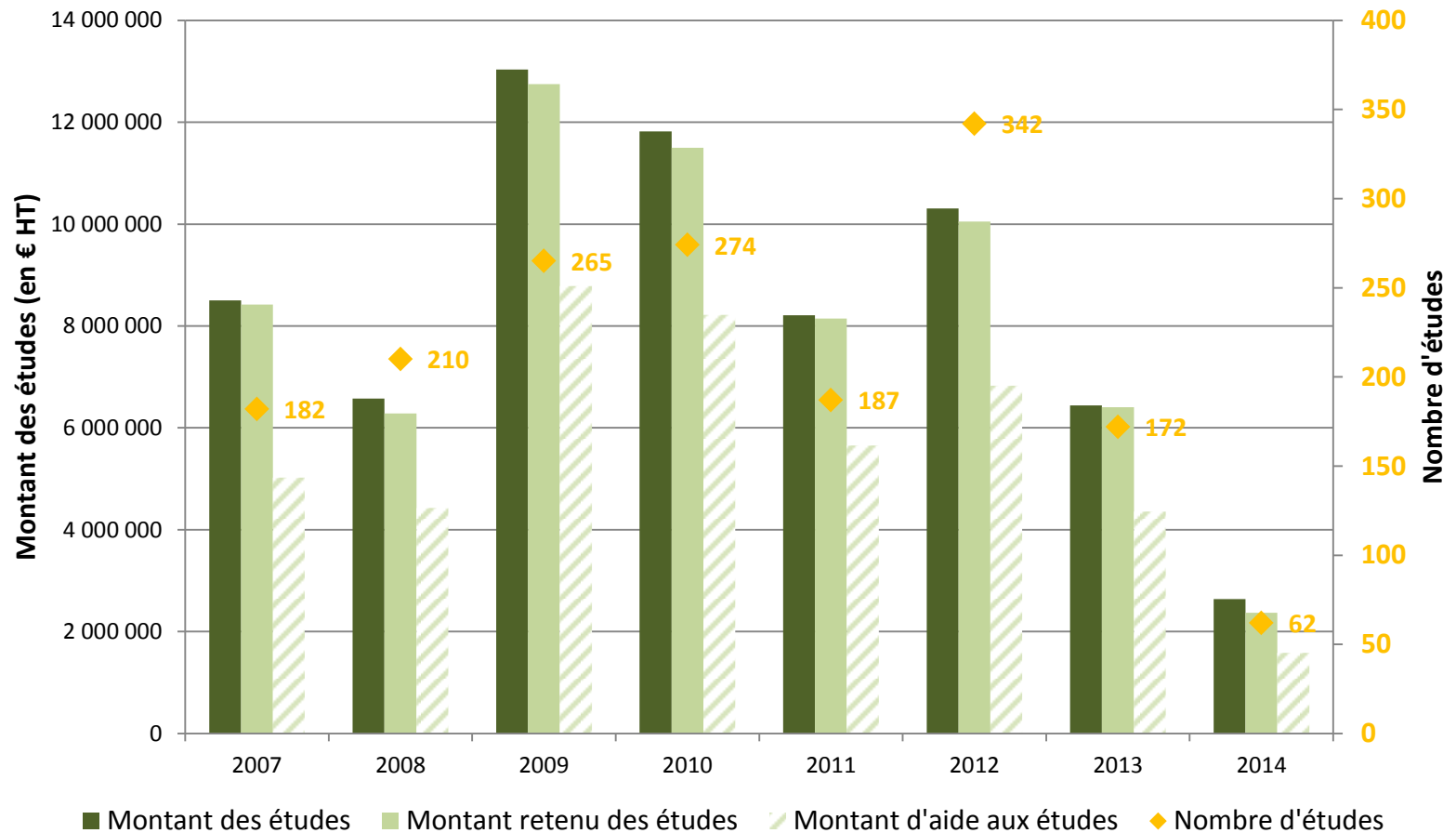
ASSAINISSEMENT

⇒ Evolution du nombre d'opérations de travaux aidées par l'AERM et montants associés

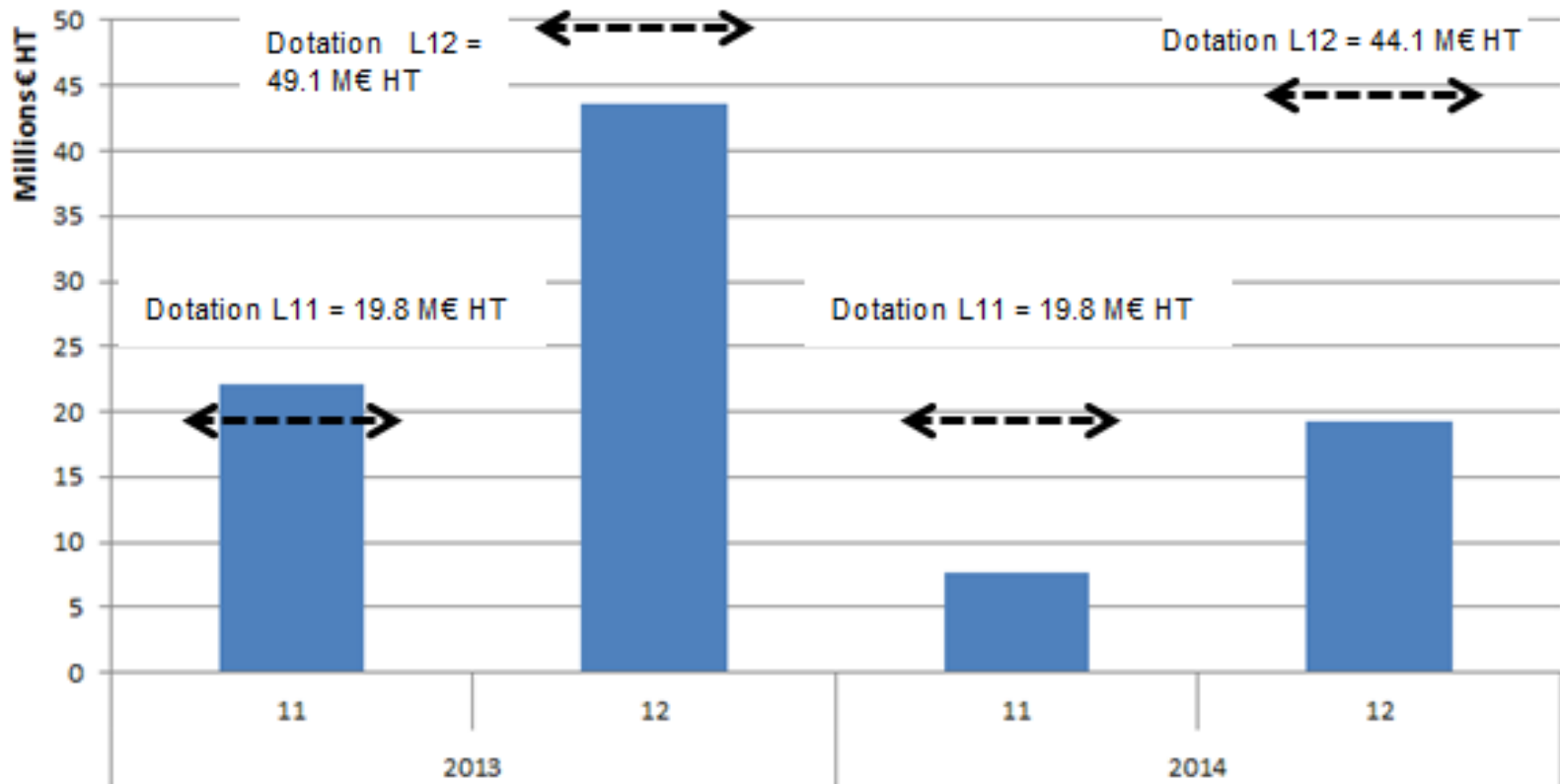


ASSAINISSEMENT

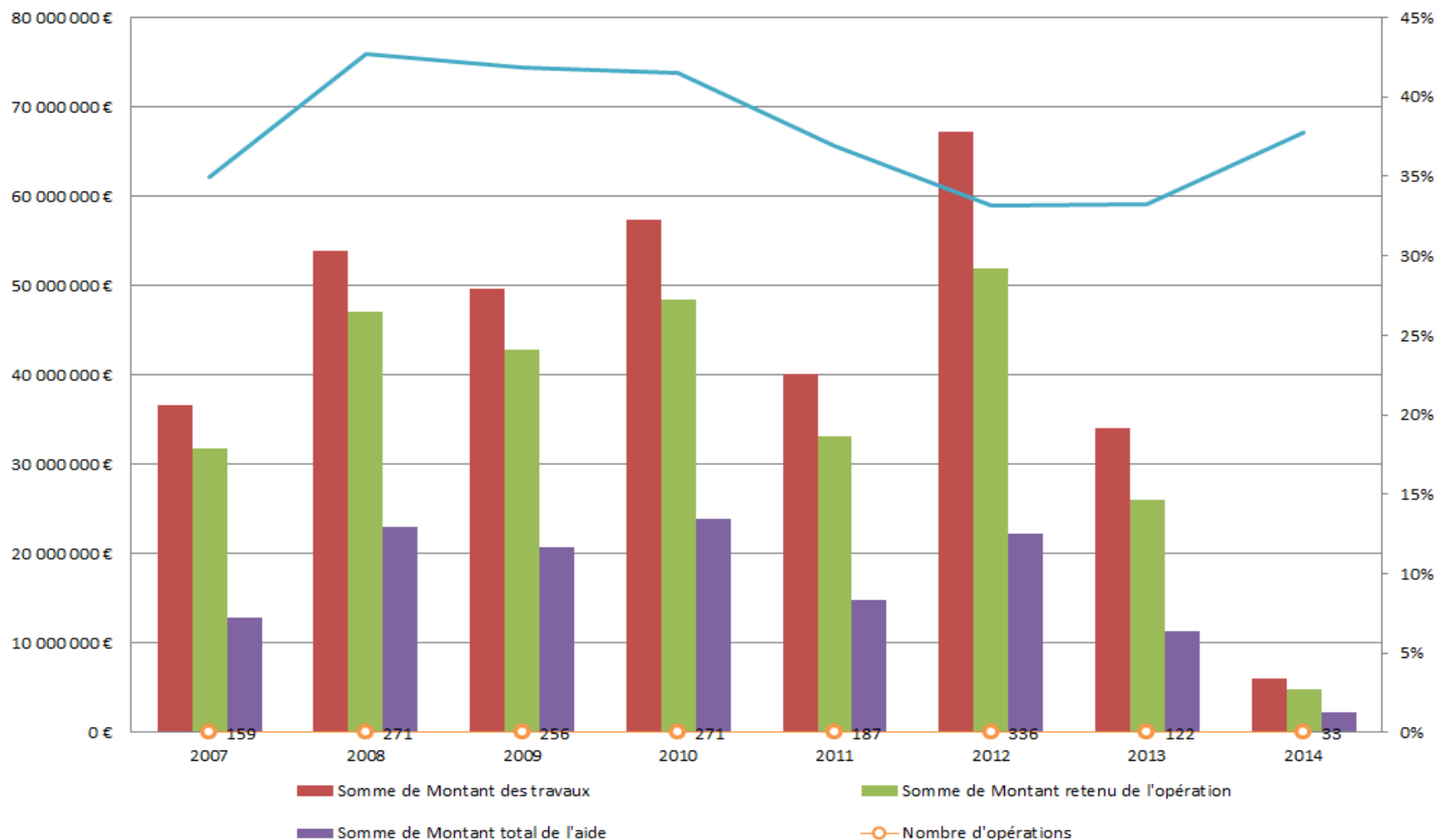
⇒ Montant et nombre d'études d'assainissement financées par l'AERM

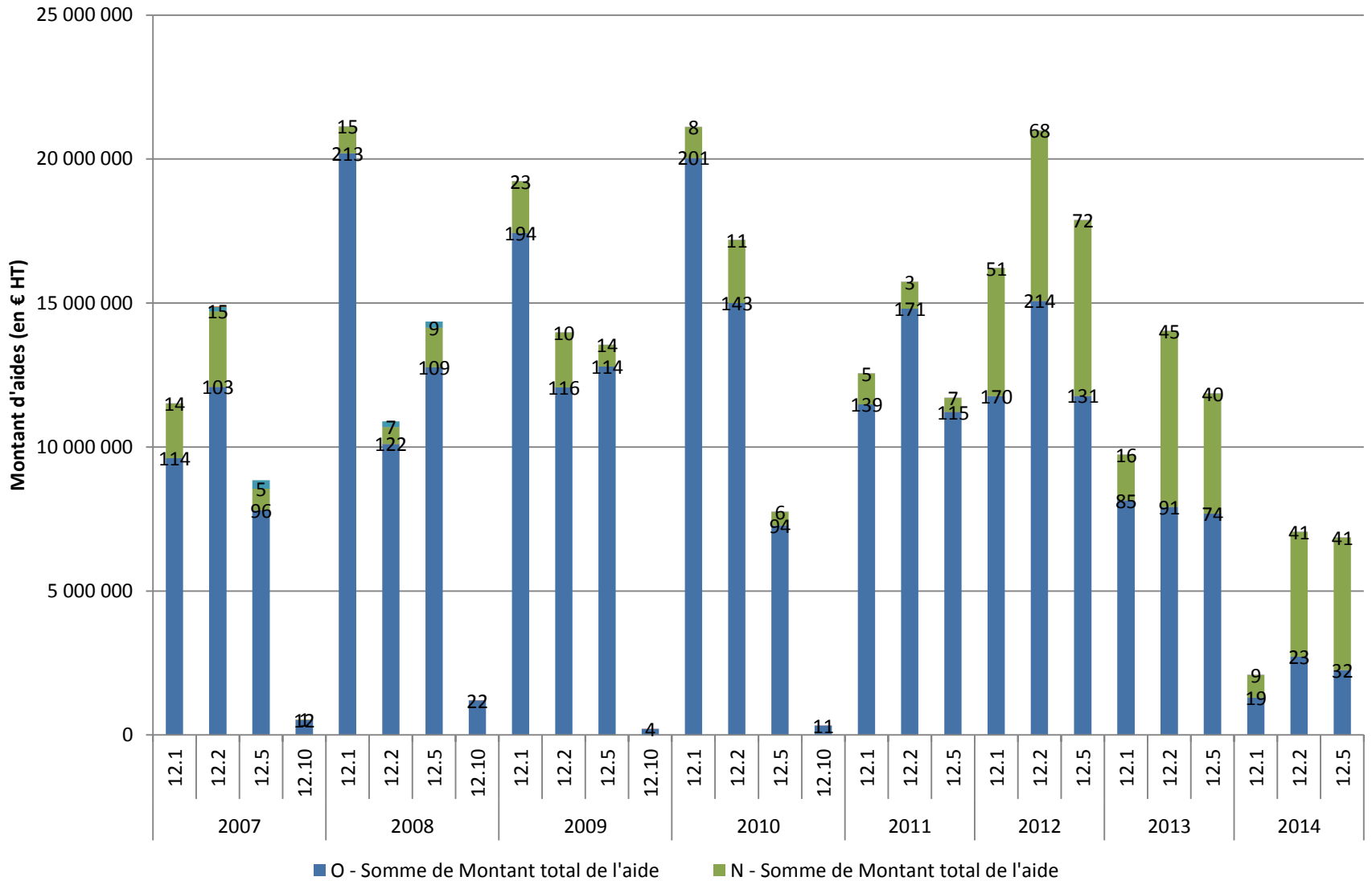


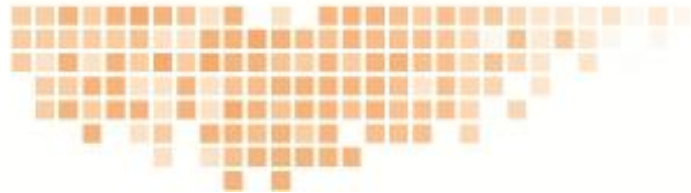
L11 + L12 : Comparaison des montants des aides aux opérations d'assainissement (études et travaux) aux dotations du 10ème programme



Evaluation de l'éligibilité par l'évolution des travaux de réseaux de collecte neufs et de branchements (12.1 et 12.8)







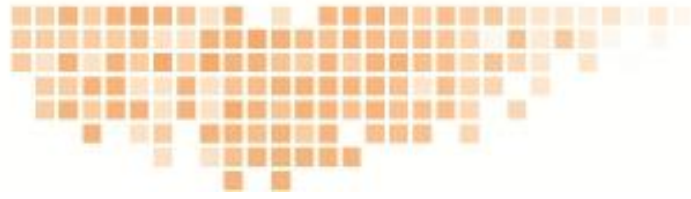
ETAT DES LIEUX

- **Constats**

- Projets à venir en baisse en nombre et en montant
- Communes rurales se tournent davantage vers l'ANC
- Pas de visibilité sur les marchés potentiels en renouvellement non éligibles aux aides de l'AERM

- **Financements**

- Possibilité de financement par la Caisse des Dépôts et Consignations à des conditions favorables (taux avantageux et durées d'emprunt longues) après analyse de la santé financière des collectivités
- Réduction des aides des CG mais taux cumulés d'aides (AERM+SUR+CG) encore confortables (proches de 80% dans certains cas)
- Prélèvements de l'état sur le budget des AE -175 M/an



PERSPECTIVES

Dans le domaine de l'assainissement

- Enjeux du 10^{ème} Programme
 - Assainissement des petites collectivités : inciter à la mise en place d'un traitement approprié dans les agglomérations de moins de 2 000 EH jugées non conformes
 - Initier/Accompagner les projets identifiés comme prioritaires (Programme de Mesures - Plans d'actions opérationnels territorialisés)
 - Améliorer la gestion des eaux pluviales
 - Privilégier chaque fois que possible l'infiltration « à la source »
 - Réduire avant rejet, l'impact des rejets d'eaux pluviales
- Développement de la gestion patrimoniale (malgré l'absence de mesures coercitives comme en AEP)

Dans le domaine de l'assainissement

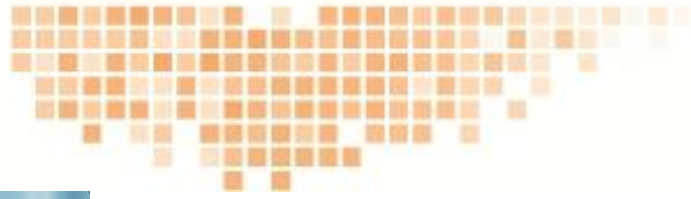
- Poursuite par l'AERM du projet « assainissement des petites collectivités au meilleur coût efficacité »
 - GT « accompagnement des maîtres d'ouvrage »
 - Colloque 20 et 21 novembre 2014 (parcours « élus » et « techniciens »)
 - Réflexion pour que soit mieux appréhendée de la soutenabilité financière des projets

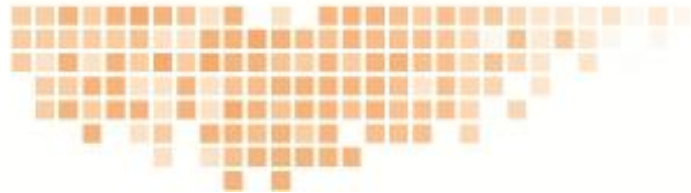
Dans le domaine de de l'alimentation en eau potable

- « gros » chantier du renouvellement patrimonial...
 - Exemple de la Meuse (étude patrimoniale) :
 - 25% des réseaux posés avant 1950 (année moyenne = 1965)
 - env. 50% de fonte grise
 - Taux annuel actuel de renouvellement : 0.5 % par an (retour = 200 ans !)
 - Pour corriger ce retard, un renouvellement de l'ordre de 100 km par an serait nécessaire...
- Incité par la loi Grenelle (descriptif des réseaux, plan d'action, doublement de la redevance « prélèvement »)



Merci de votre attention





10^{ème} Programme

Modalités d'aides en EAU POTABLE

EAU POTABLE ET RESEAUX

⇒ Lutter contre les fuites dans les réseaux

TRAVAUX D'AMÉLIORATION DES RENDEMENTS DES RESEAUX

Réservé aux collectivités
ne respectant pas les
objectifs du Grenelle et du
SDAGE

Conditions d'accès

- descriptif détaillé des réseaux
- définition de secteurs prioritaires

+ prix de l'eau
> 1 € HT/m³

Enjeu quantitatif
sur la ressource

SUB 20 %
+
AR 40 %

Pas d'enjeu quantitatif
spécifique sur la ressource

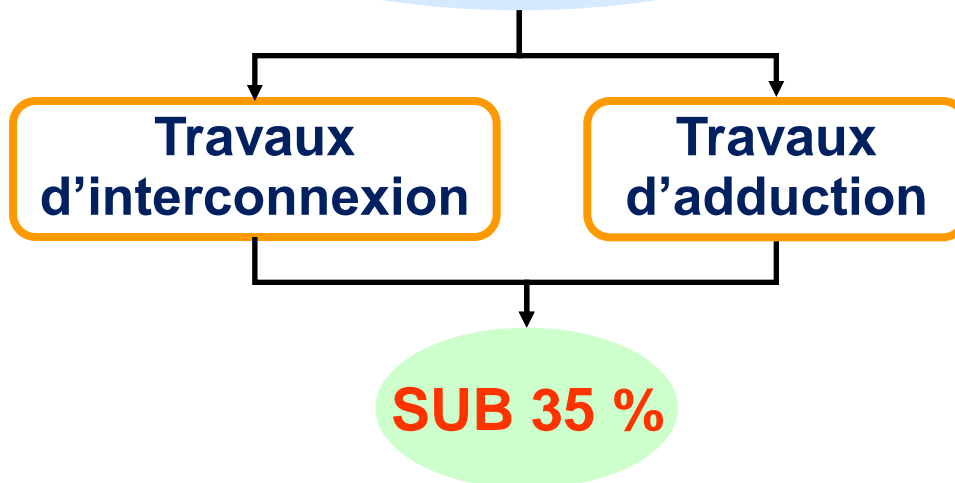
SUB 10 %
+
AR 40 %

EAU POTABLE ET RESEAUX

⇒ Améliorer la sécurité d'approvisionnement

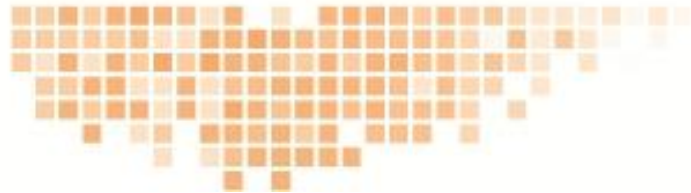
SECURISATION DE L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

risques liés à la
vulnérabilité quantitative/
qualitative du réseau



Conditions d'accès

- éléments d'analyse de la vulnérabilité
- rendement minimum des réseaux



10^e Programme

Modalités d'aide à la REUTILISATION DES MATERIAUX DANS LES TRAVAUX DE RESEAUX

REUTILISATION DES MATERIAUX

⇒ Soutien de l'AERM

□ Modalités d'aides

→ Travaux sur réseaux lorsque le remblaiement réalisé :

- avec les matériaux de déblais de la tranchée nécessitant un traitement préalable
- avec des matériaux recyclés en provenance d'une plate-forme de recyclage

→ Conditions pour aides de l'agence

- Réalisation des études géotechniques préalables
- Intégration du besoin de « valorisation des matériaux » dans le règlement de consultation
- Chantier d'une *ampleur minimale*

→ Subvention : 10 % supplémentaires

REUTILISATION DES MATERIAUX

⇒ Constat réalisé avec les Canalisateurs

□ La réutilisation des matériaux très peu mise en œuvre dans les chantiers de réseaux d'assainissement

- Frilosité des professionnels du secteur (géotechniciens, maîtres d'œuvre, entreprises de TP, contrôleurs de réseaux, gestionnaires de voirie)
- Méconnaissance des techniques et des préconisations à mettre en œuvre pour réutiliser les matériaux

□ Alors que

- Les matériaux en place quasiment toujours réutilisables moyennant ou non un traitement
- Économies à réaliser?

REUTILISATION DES MATERIAUX

⇒ Soutien de l'AERM

□ Premiers effets observés

- Au mois de juin 2014, 6 opérations de pose de réseaux d'assainissement ont fait déjà l'objet d'une aide de l'AERM liée à la réutilisation des matériaux

- Ces dossiers étaient liés à la mise en œuvre d'environ 1 M d'€ de travaux

REUTILISATION DES MATERIAUX

⇒ Groupe de travail lorrain

□ Groupe de travail « lorrain »

- Réalisation d'une plaquette répertoriant les étapes-clés du réemploi
- Organisation d'une première demi-journée en 2013 sur le sujet
- Rédaction d'un guide destiné à détailler la marche à suivre aux différentes étapes d'un projet de réseau

→ Objectif du groupe: pas la réutilisation à tout prix

Mais doit être favorisée lorsque intéressante d'un point de vue technique et économique



Pour en savoir plus : www.eau-rhin-meuse.fr



Agence de l'eau Rhin-Meuse

Nous contacter et nous trouver | Marchés publics | Plan du site | Liens |

[L'AGENCE DE L'EAU](#) |
 [LE COMITÉ DE BASSIN](#) |
 [LES REDEVANCES](#) |
 [LES DOMAINES D'INTERVENTION](#) |
 [LA QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES](#) |
 [PORTAIL ÉDUCATIF](#)

L'agence de l'eau Rhin-Meuse, établissement public du ministère en charge du développement durable a pour mission de contribuer à réduire les pollutions de l'eau de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques du bassin Rhin-Meuse.

[Collectivités](#) |
 [Entreprises](#) |
 [Associations](#) |
 [Particuliers](#) |
 [Agriculteurs](#)

ACTUALITÉS [TOUTES LES ACTUALITÉS >](#) [S'ABONNER](#)

SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux

ACCÈS DIRECTS

- Presse
- Les aides
- Les délibérations
- 10^{ème} programme
- Rhin-Meuse Infos

SERVICES

- Portail documentaire
- Télédéclarer
- Offres d'emploi
- Marchés publics
- Demande de logo

LIENS

COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

Vous avez jusqu'au 30 avril...
... pour participer à l'avenir de l'eau dans votre région en répondant au questionnaire !

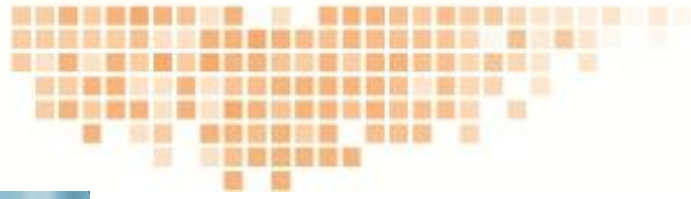
actualité, agenda

[LIRE LA SUITE](#)

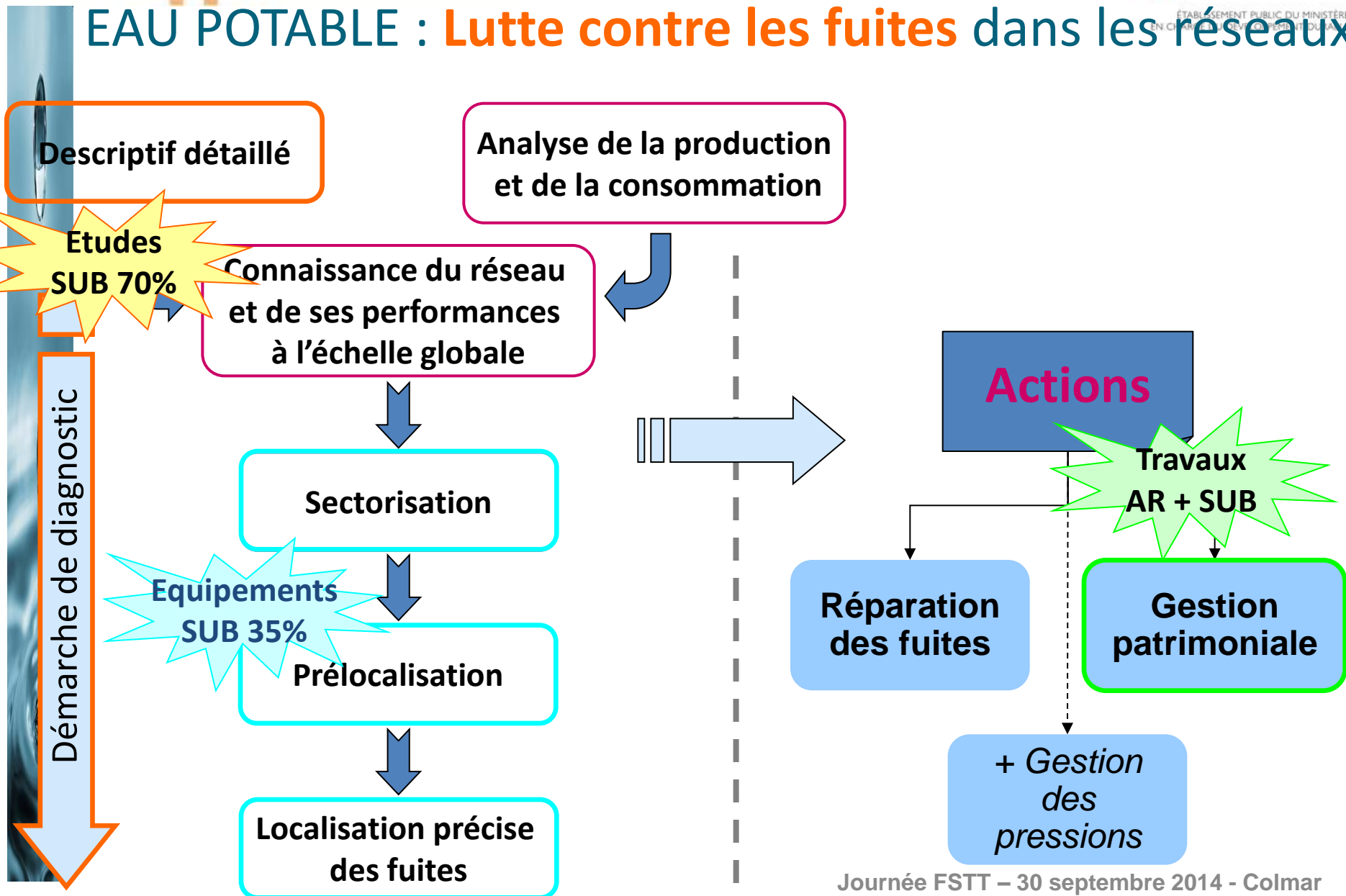
Donnez votre avis !
du 1^{er} novembre 2012 au 30 avril 2013
sur www.eau-rhin-meuse.fr

T6 - O1.2 – D4

Les financements de l'Agence de l'eau pour les ouvrages nécessitant l'utilisation de granulats alluvionnaires devront privilégier, lorsqu'elle est techniquement et économiquement possible, l'utilisation de matériaux de substitution ou la réutilisation des matériaux de démolition des ouvrages anciens in situ ou de matériaux de recyclage s'ils sont disponibles.

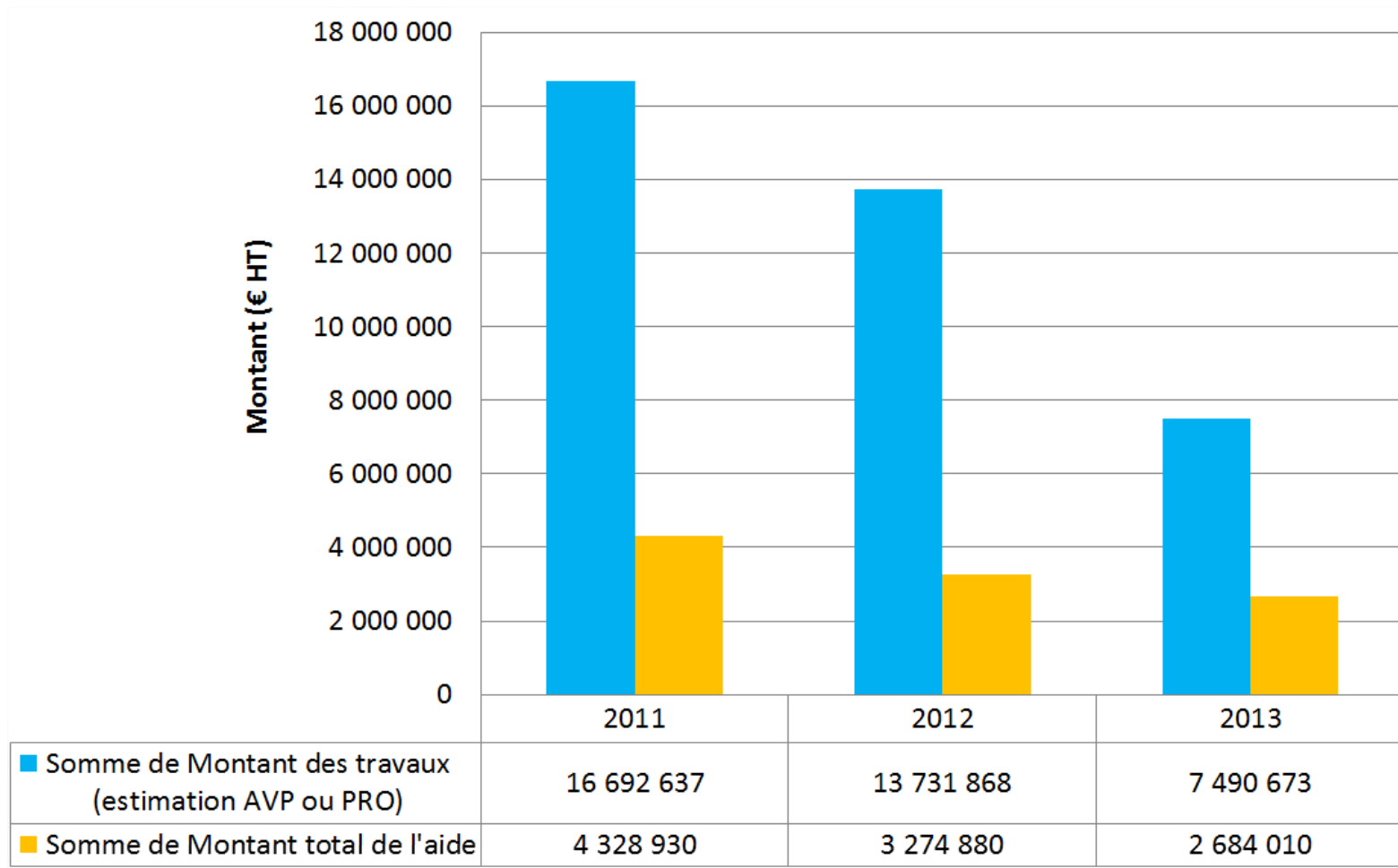


EAU POTABLE : **Lutte contre les fuites** dans les réseaux



ASSAINISSEMENT

⇒ Etat des travaux de réseaux d'eau potable aidés par l'AERM en Lorraine



ASSAINISSEMENT

⇒ Etat des études de travaux d'eau potable financées par l'AERM en Lorraine

